



Auto-Ecole ONE WAY
93 rue des planchettes
63100 Clermont Ferrand
☎ 06 38 67 71 39
Agrément : E 18 063 0015 0
Siret : 792 086 373 00026

Formation 7 Heures A2 → A

Intervenant : Guego Rémi

Vous avez le permis A2 depuis plus de 2 ans ? Une formation de 7h vous permet d'accéder au permis A et conduire ainsi une moto d'une puissance supérieure à 35 kW !

A quoi correspond la formation passerelle A2 vers A ?

Depuis 2016, **les candidats au permis moto** (y compris les plus de 24 ans) doivent obligatoirement **passer le permis A2** avant d'effectuer, 2 ans plus tard, **une formation complémentaire de 7 heures** qui leur donnera le droit de conduire une moto de la catégorie A, avec ou sans side-car, d'une puissance supérieure à 35 kW.

- La formation peut être suivie dans un délai de 3 mois avant la date d'anniversaire des 2 ans d'obtention du permis A2.
- Depuis 2016, la puissance des motos n'est pas limitée si celles-ci sont équipées d'ABS. Dans le cas contraire, la puissance est limitée à 73,6 kW.
- Vous pouvez choisir de passer tous les permis de la catégorie A sur véhicule à changement de vitesse manuelle ou automatique. Tout permis passé sur un véhicule automatique vous restreint à conduire uniquement un véhicule automatique (code 78). La seule manière de lever cette restriction est une régularisation.

Objectifs de la formation

- Amener à la **compréhension d'apports théoriques essentiels** et/ou **spécifiques** et à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW
- Comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples indispensables à **la pratique sécuritaire de la conduite**
- Travailler, notamment sur le **processus détection-analyse-décision et action**, dans le cadre d'un audit de conduite

Déroulement de la formation

Cette formation d'une durée de 7 heures se déroule en 3 temps :

- 2 heures de formation théorique
- 2 heures de formation pratique hors circulation
- 3 heures de formation pratique en circulation

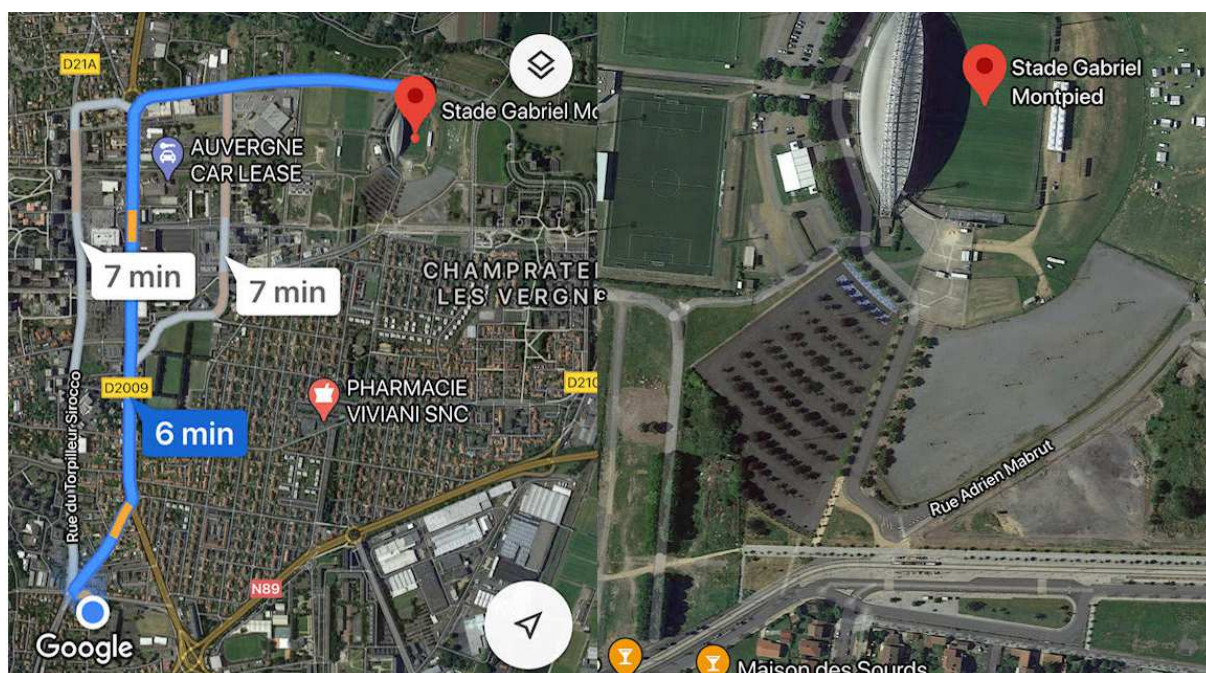
Équipements obligatoires en formation

- Casque homologué
- Gants possédant le marquage NF ou CE
- Blouson ou veste manches longues munis d'équipements rétro-réfléchissants
- Pantalon ou combinaison
- Bottes ou chaussures montantes.

Obtention du permis A

Pas d'examen ! A l'issue de la formation, une attestation de suivi vous est remise. Elle vous permettra d'obtenir le permis A délivré en préfecture.

Formation 2 Roues



Lieu : Stade Gabriel Montpied Rue Robert Lemoy, 63100 Clermont-Ferrand

Temps pour aller à la piste : 6 min

Disponibilités : Du Lundi au Vendredi de 8h à 19h (sauf évènement spécial au stade)

Capacité d'accueil : 2 élèves en même temps

Parc 2 roues : Deux CBF 500, une 650NK, une 125 Honda, un scooter 50 cm³

Intervenant : Guego Rémi



Auto-Ecole ONE WAY
93 rue des planchettes
63100 Clermont Ferrand
☎ 06 38 67 71 39
Agrément : E 18 063 0015 0
Siret : 792 086 373 00026

Formation 7h : 2 roues/ 3 roues

Intervenant : Guego Rémi

Plus pratiques et plus ludiques, les deux-roues de faible cylindrée attirent de plus en plus d'automobilistes. Mais la conduite d'une voiture est différente de la conduite d'un scooter ou d'une moto légère. Il faut savoir s'équiper, comprendre la place de tous les usagers en circulation... De plus, les techniques de conduite ne sont pas les mêmes. Il faut savoir garder son équilibre en toutes circonstances, surtout en cas de freinage brutal ou face à un obstacle.

Le nombre croissant des deux-roues et tricycles en circulation et donc du nombre d'accidents a incité le gouvernement à prendre des mesures préventives. Pour s'assurer que les conducteurs de deux-roues ont l'expérience nécessaire pour piloter leurs véhicules en toute sécurité, un stage permis 125 a été mis en place.

2 conditions obligatoires :

Depuis le 1er janvier 2011, le permis B permet de conduire une moto et un scooter de 50 à 125 cm³ et véhicule trois-roues selon les conditions suivantes :

- Être titulaire du permis B depuis plus de 2 ans (formation accessible 1 mois avant la date d'anniversaire des 2 ans d'obtention du permis B)
- Suivre la formation obligatoire*

*Pour conduire une moto/un scooter 125 cm³, la formation n'est pas obligatoire si vous avez acquis une expérience de conduite entre le 01/01/2006 et 31/12/2010 (attestation d'expérience fournie par l'assureur).

Objectifs de la formation obligatoire 125

- Se familiariser avec ce type d'engin, au cours de 7 heures de formation théorique et pratique.
- Adopter une conduite apaisée, respectueuse des autres et de l'environnement.
- Réfléchir au comportement et à la place que chacun occupe dans la circulation.

Déroulement de la formation pour conduire une moto 125 cm3

Les 7 heures de formation se déroulent en 3 étapes :

Enseignement théorique (2 heures)

- Étude de cas d'accidents caractéristiques
- Conseils pour appréhender les risques liés à l'environnement (route glissante, conduite de nuit...)
- Acquisition et utilisation d'un équipement approprié
- Conséquences physiques et physiologiques des chocs (même à petite vitesse)

Enseignement pratique sur plateau (2 heures)

- Prise en main du véhicule
- Anticipation et position du regard avant tout changement de position
- Conduite à petite vitesse, seul ou avec un passager

Enseignement pratique en circulation (3 heures)

- Adaptation de la vitesse aux circonstances et conditions de circulation
- Sélection de la bonne voie, bon placement sur la chaussée
- Franchissement d'une intersection
- Dépassement en évitant le phénomène d'aspiration
- Prendre un virage en toute sécurité

Équipements obligatoires en formation pour la conduite d'une 125

- Casque homologué
- Gants possédant le marquage NF ou CE
- Blouson ou veste manches longues munis d'équipements rétro-réfléchissants
- Pantalon ou combinaison
- Bottes ou chaussures montantes.



Auto-Ecole ONE WAY
93 rue des planchettes
63100 Clermont Ferrand
☎ 06 38 67 71 39
Agrément : E 18 063 0015 0
Siret : 792 086 373 00026

PERMIS A1/A2

A1 : Accessible dès l'âge de 16 ans cette catégorie permet la conduite d'une cylindrée inférieure à 125 cm³, d'une puissance inférieure à 15 ch et d'un rapport poids/puissance inférieur à 0,1 kw/kg. Le permis A1 nécessite de passer l'examen du code de la route et d'effectuer une formation pratique de 20 heures de conduite. Après l'examen du code l'examen pratique comprend une épreuve hors circulations (« les plateaux ») et une épreuve en circulation.

A2 : A partir de 18 ans pour la conduite cette catégorie intermédiaire autorise la conduite des deux roues motorisés avec ou sans side car d'une puissance inférieure à 47 ch et dont le rapport poids/puissance est inférieur à 0,2 kw/kg, Au bout de deux ans et après avoir suivi une formation de 7 heures le titulaire peut obtenir le permis A. Le candidat doit justifier un examen du code de la route en cours de validité (5ans) ou bien repasser l'examen, Il doit effectuer une formation pratique de 20 heures de conduite, l'examen pratique comprend une épreuve hors circulation (« les plateaux ») et une épreuve en circulation

FORMATION A1/A2

Intervenants :

- Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R), ou du titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (E.C.S.R) complété par une mention 2 roues.

- L'enseignant bénéficie d'une autorisation préfectorale d'enseignement

Guego Rémi sera votre intervenant.

Moyens pédagogiques et techniques :

Pédagogie et didactique : - Méthodes et techniques adaptées aux adolescents et aux adultes.

Moyens et outils: - Salle de cours équipées de moyens informatiques / vidéo-projection,

- Outils pédagogiques et réglementaires,
- Documentation professionnelle,
- Aires d'évolutions et parcours adaptés,
- Véhicules : moto, scooter, véhicule double commande,
- Talki Walki pour chaque élève.

Programme de formation

Dans un premier temps nous effectuerons **une évaluation de départ** (obligatoire dans tous les établissements) afin d'évaluer les compétences de l'élève nous permettant de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation.

Le permis de conduire se compose de deux phases : une partie théorique et une partie pratique.

Partie théorique

Celle-ci s'oriente autour de **9 thèmes**. Nous travaillons ces thèmes à l'occasion des cours de code dispensés par une enseignante de la conduite.

Le conducteur : perception et évaluation des espaces de sécurité; la vision et les déficiences des fonctions perceptives du conducteur; les risques sur la conduite.

Les autres usagers de la route : vigilance et attitude à l'égard des autres

Réglementation générale et divers : documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule; permis probatoire; permis à points; infractions et sanctions; comportements à adopter en cas d'accident; assistance aux personnes en danger

Éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité: connaissances des principaux organes du véhicule, commande et dysfonctionnement les plus courants.

Équipement de sécurité des véhicules: installation sécurisée des enfants et passagers adultes; EBS, AFU, ESP, régulateur, limiteur de vitesse.

Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule; prendre et quitter le véhicule; installation au poste de conduite.

Dispositions légales en matière de circulation routière: signalisation, règles de circulation, vitesse, positionnement sur la chaussée, arrêt / stationnement, croisement et dépassement.

La route: réglementation, comportement de conduite en cas :

- de visibilité et d'adhérences réduites, de jour et de nuit,
- passages à niveau,
- tunnels,
- chantiers,
- voies rapides et autoroutes.

Règles d'utilisation du véhicule: Principes de l'éco conduite, modes de déplacements alternatifs aux déplacements individuels,

Nous proposons un accès web 24h/24 afin que les élèves puissent faire des tests de la maison, du travail, de leur lieu de vacance,

Enfin lorsque l'élève se sent prêt et que notre équipe est aussi d'accord, nous inscrivons le stagiaire à l'examen code au centre Objectif Code de Cébazat.

Diplôme visé

Passer avec succès l'épreuve théorique moto (E.T.M) d'admissibilité portant sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur.

Partie Pratique

Durée de la formation : 20 heures (minimum légal obligatoire)

Les 4 grandes compétences enseignées:

Atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis A1 A2 A construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une mobilité Citoyenne(REMC) et la matrice GDE.

Compétence 1 : Maitriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée hors circulation

Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans les conditions normales

Compétences 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

Diplôme visé

Passer avec succès le permis de conduire de la catégorie A1 ou A2 .

Pour obtenir la catégorie A : accessible au bout de 2 ans de permis A2 et après avoir suivi une formation de 7 h à l'auto-école



Auto-Ecole ONE WAY
93 rue des planchettes
63100 Clermont Ferrand
☎ 06 38 67 71 39
Agrément : E 18 063 0015 0
Siret : 792 086 373 00026

PERMIS AM

La catégorie AM permet de conduire dès 14 ans des cyclomoteurs (motocyclettes de moins de 50 cm³) et des voiturettes (quadricycles légers). Elle est délivrée à l'issue d'une formation d'une durée minimale de 8 heures. Cette catégorie est la seule exclue du régime de permis à points.

FORMATION

Intervenants :

- Enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R), ou du titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (E.C.S.R) complété par une mention 2 roues.

- L'enseignant bénéficie d'une autorisation préfectorale d'enseignement

Guego Rémi sera votre intervenant.

Moyens pédagogiques et techniques :

Pédagogie et didactique : - Méthodes et techniques adaptées aux adolescents et aux adultes.

Moyens et outils: - Salle de cours équipées de moyens informatiques / vidéo-projection,

- Outils pédagogiques et réglementaires,
- Documentation professionnelle,
- Aires d'évolutions et parcours adaptés,
- Véhicules : scooter, véhicule double commande.
- Talki Walki pour chaque élève.

La formation :

Durée minimale de huit heures, dispensée sur deux jours au moins.

La formation se découpe par :

- une séquence dont l'objectif est d'échanger avec les élèves sur la sécurité routière (les comportements, les risques, leurs limites, etc.) ;
- deux séquences qui sont consacrées à la formation à la conduite hors circulation et à la formation à la conduite en circulation et une autre séquence est dédiée à l'acquisition/révision de connaissances de base du code de la route ;
- une dernière séquence traite de la sensibilisation aux risques routiers, en présence de l'un au moins des parents ou du représentant légal de l'élève mineur.

Durant la formation, il est obligatoire de porter, en plus du casque et des gants, des vêtements et chaussures adaptés à la conduite d'un deux-roues motorisé.

Objectifs de la formation :

Cette formation vise à diminuer de manière significative l'accidentologie des adolescents en deux-roues.

- Adopter une conduite apaisée, respectueuse des autres et de l'environnement
- Réfléchir au comportement et à la place que chacun occupe dans la circulation
- Se familiariser avec ce type de véhicule

Equipements obligatoires :

- Un casque homologué
- Des gants possédant la marquage NF ou CE
- un blouson ou une veste à manches longues munis d'équipements rétro-réfléchissants
- Un pantalon ou une combinaison

Diplôme visé

A l'issue de la formation, une attestation de suivi vous est remise. Elle vous permettra d'obtenir le permis AM délivré en préfecture.